

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS :

- **Règlement 2022-387 modifiant le règlement 2018-334 concernant la circulation, le stationnement et le transport lourd**
- **Règlement 2022-388 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils sur le territoire de la municipalité**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Dominique, que lors de la séance ordinaire tenue le 6 septembre 2022, le conseil municipal a adopté les règlements mentionnés en rubrique.

Toute personne intéressée à prendre connaissance desdits règlements peut communiquer avec le bureau municipal ou en prendre connaissance sur le site internet de la municipalité dans la section à cet effet.

Donné à Saint-Dominique, ce 7 septembre 2022.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Christine Massé

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Christine Massé, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Dominique, certifie par les présentes sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis public ci-joint (Entrée en vigueur des règlements numéros 2022-387 et 2022-388) en affichant une copie au bureau municipal et sur le site internet de la municipalité, ce 7 septembre 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 7 septembre 2022.

Christine Massé
Directrice générale et
greffière-trésorière